

# Echo

# Ligue Patriotique des Françaises



Lauréat de l'Académie Française



Année. — N° 491. — 15 Avril 1919

Journal mensuel.



ECHO	Un An	3 fr.	
ECHO et PETIT ECHO (Echo collectif)	Un An	4 fr.	
ECHO, Supplément des JEUNES et PETIT ECHO	Un An	5 fr.	
Supplément des JEUNES	Un An	1 fr.	
Par 10 exemplaires		Un An	0 fr. 60 l'exemplaire.

Secrétariat-Central ouvert tous les jours de 9 à 11 h. 1/2 et de 2 à 6 h., 368, rue Saint-Honoré, PARIS (1<sup>er</sup>). — Téléph. : Central 12-00

## Les Ligueuses de Lorraine

Le *Petit Echo* a porté à toutes les Ligueuses l'heureuse nouvelle de la fusion de l'Association Catholique des Femmes Lorraines avec la Ligue Patriotique des Françaises, mais nous tenons à relever également dans l'*Echo* ce fait mémorable qui nous remplit de joie. Le geste spontané des Femmes Lorraines venant à la Ligue Patriotique des Françaises c'est le mouvement même qui a jeté la Lorraine dans les bras de la France : à cette sœur retrouvée, la Ligue Patriotique des Françaises, elle aussi, ouvre tout grands ses bras, ouvre tout grand son cœur ; désormais les deux associations, n'en faisant plus qu'une, travailleront la main dans la main pour la gloire de Dieu et le bien de la France.

L'Association Catholique des Femmes Lorraines a été fondée en 1908 par M. le Chanoine Louis, directeur des œuvres à Metz, qui lui donna un programme d'action religieuse, patriotique et sociale complètement analogue au programme de la Ligue Patriotique des Françaises. Elle poursuivait le même but : rétablir le règne de Dieu dans les âmes et dans la société : être l'auxiliaire humble, docile et zélée de l'épiscopat et du clergé. En juillet 1914, à la veille de la guerre, elle comptait plus de 4.000 adhérentes, formées à la vie chrétienne et à l'apostolat par des conférences et par les cercles d'études.

Ces cercles d'études étaient à deux degrés : l'un composé de jeunes filles instruites, avait pour but de les éclairer sur les questions religieuses et sociales et de les former à l'apostolat. Ces jeunes filles, à leur tour, par une charité très bien comprise, dirigeaient des cercles d'ouvrières et d'employées, et versaient sur elles les lumières acquises, le bien reçu ; l'Association avait aussi institué des cours du soir pour les ouvrières, et fondé les œuvres si attirantes et si pratiques du trousseau et de la caisse dotale.

Son organe l'*Echo de l'Association Catholique des Femmes Lorraines*, rédigé dans un esprit très large et éminemment pieux, portait chaque mois, aux adhérentes la bonne parole qui les encourageait et soutenait leur zèle : grâce à son influence, les jeunes filles sont demeurées dignes, vertueuses et françaises, pendant ces quatre années de guerre, et l'Association a contribué puissamment à maintenir et à fortifier dans les âmes lorraines leur attachement à la foi catholique et à la France.

Aussi, nous aimons à le redire, est-ce pour nous une joie et un grand honneur d'accueillir dans nos rangs cette phalange d'élite, qui a fait ses preuves et qui mérite de porter la fourragère rouge comme étant l'un de nos régiments les plus vaillants.

## CONFÉRENCE SUR le Vote des Femmes

donnée le 11 Mars  
au Secrétariat-Central de la Ligue  
Patriotique des Françaises.

La question du vote des femmes intéresse la Ligue patriotique des Françaises. La ligne de conduite adoptée par les nombreux groupes qui composent cette vaillante armée de l'apostolat féminin peut, dans une large mesure, influencer la solution effective de ce problème très délicat et très actuel. Il importe donc d'appuyer sur des raisons solides les principes qui dirigeront, en ce sens, l'action commune. Nous envisagerons les deux points suivants :

1<sup>o</sup> Devons-nous accepter ou rejeter l'extension du suffrage universel à l'élément féminin ?

2<sup>o</sup> A supposer que les circonstances nous obligent de l'accepter, quelle sera, pratiquement, notre ligne de conduite ?

### I. — Devons-nous accepter ou rejeter l'extension du suffrage universel à l'élément féminin ?

Ici encore la question se dédouble : 1<sup>o</sup> En soi, le suffrage féminin est-il légitime ? 2<sup>o</sup> En fait est-il opportun ?

1<sup>o</sup> *Légitimité du suffrage féminin.* — L'accession des femmes au droit de vote paraît légitime. a) Voter c'est faire acte de discernement. Or, la femme est capable de discernement ; donc elle est capable de voter. — b) La femme a un rôle spécial à remplir dans la société humaine. Suivant la parole de saint Paul, (I Cor XII). « Ni la femme n'est sans l'homme, ni l'homme sans la femme, dans le Seigneur ». Si donc il existe des domaines où la femme soit compétente, pourquoi ne serait-elle pas admise à émettre son opinion et à faire valoir son autorité ? Et si, d'après les habitudes consacrées dans un pays, l'opinion et l'autorité s'affirment par le bulletin de vote, pourquoi la femme, elle aussi, ne serait-elle pas admise à voter ? — c) Le domaine spécial de la compétence féminine, c'est la famille et, en général, tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à l'institution familiale. En conclure que la femme ne doit pas ouvrir les yeux sur les événements qui se passent aux alentours de son foyer, serait illogique. Dans un pays où l'existence, la stabilité et la liberté de la famille sont battues en brèche par des doctrines subversives et par des lois mauvaises, la femme, au contraire, doit surveiller les abords du sanctuaire où elle est reine, réclamer les réformes nécessaires.

Et puisque le vote est, pour elle, un moyen d'introduire ces réformes, il est juste et sage de lui en conférer le droit. En réalité, le droit de vote est, en soi, le droit que possèdent les compétences à influencer sur l'orientation générale de la vie et des mœurs publiques. — d) L'expérience confirme ces vues. Partout où les femmes ont été admises à voter, elles ont usé de leur droit, principalement dans le sens qui vient d'être indiqué. Elles ont présenté ou obtenu de meilleures lois pour les enfants, les jeunes et les femmes.

2<sup>o</sup> *Opportunité du suffrage féminin.* — Le vrai nœud du problème est là. Examinons donc : a) Les objections qui semblent s'opposer à la concession immédiate du droit de vote aux femmes ; b) le fait majeur qui nous oblige à passer outre à ces difficultés.

a) *Les objections.* — Nous écartons résolument celle qui consisterait à présenter l'Église catholique comme hostile au suffrage féminin. L'histoire s'inscrit en faux contre une semblable affirmation. A l'époque où le christianisme imprégnait beaucoup plus profondément qu'aujourd'hui la vie sociale, les femmes étaient admises à émettre leurs idées dans les assemblées délibérantes : conseils de paroisses, États-Généraux, etc. En fait, c'est la Révolution qui les a écartées de la vie publique.

Mais cette première difficulté résolue, il en est d'autres, celles-là très réelles et très graves :

1) L'organisation du suffrage universel est, chez nous, très défectueuse. Elle est basée sur le principe de l'égalitarisme. Les suffrages valent par le nombre et non par la qualité de ceux qui les donnent. Ce système prête à de multiples abus, parce qu'il est vicieux. Avant de multiplier les électeurs, il faudrait tout d'abord songer à remanier le régime électoral lui-même. Comme le dit excellemment M. Paulhan : « Nous avons pour l'uniformité, pour l'égalité mal entendue, un penchant contre lequel il serait bon de nous tenir en garde, et qui demanderait, lui aussi, à être modifié, rectifié, utilisé avec plus de discernement ».

2) Les mœurs électORALES, à leur tour, ne sont pas encourageantes. Elles sont caractérisées, surtout parmi les masses populaires, par l'absence presque absolue de spontanéité dans les élections. Faute de pouvoir se renseigner et juger personnellement, l'électeur est à la merci de ceux qui savent l'entraîner, par l'emploi de moyens aussi faciles que blâmables. Ce mal est d'ailleurs une conséquence inévitable du système en vigueur dans notre pays. Le principe du faux égalitarisme suppose à tous les Français une compétence politique que l'immense majorité d'entre eux ne peut pas acquérir.

file 147  
FOP 147

3) On n'a pas l'impression que les milieux catholiques soient, d'ores et déjà, préparés à utiliser le droit de vote que l'on voudrait octroyer aux femmes. Il est à craindre que l'extension du suffrage universel profite surtout aux adversaires du christianisme, qui ont commencé leur propagande dans le peuple.

Toutes ces raisons sont valables. Elles suffiraient largement à dirimer la question d'opportunité. Mais il y a un autre aspect sur lequel il serait bien imprudent de ne pas fixer notre attention.

b) *Le fait majeur.* Quoi qu'il en soit, en effet, de ces obstacles, il reste que nous sommes placés, par la force des événements, en face d'un fait brutal, impérieux: Tôt ou tard, le droit de vote sera reconnu aux femmes:

1) La concession de ce droit rentre dans la logique de ce puissant mouvement démocratique qui emporte aujourd'hui le monde entier. Or l'extension du suffrage universel à l'élément féminin est une conséquence, en quelque sorte fatale, de ce mouvement.

2) L'observation directe confirme la valeur de cette induction générale. De plus en plus le vote féminin tend à s'introduire dans la législation des différents pays: Angleterre, Finlande, Amérique, Australie, Nouvelle-Zélande.

3) En France, il y a lieu de croire que cet élan sera suivi. La concession du vote féminin y est présentée comme une suite naturelle de la guerre mondiale. L'idée fait rapidement son chemin. Un projet de loi a même été déposé récemment sur la tribune de la Chambre. Il importe peu de savoir si ce projet sera ou ne sera pas voté demain. S'il ne l'est pas demain, il le sera plus tard, mais tout porte à croire qu'il le sera un jour ou l'autre.

*Conclusion.* — La décision à prendre par les catholiques sur la question du suffrage féminin est étroitement subordonnée aux considérations qui précèdent. S'il s'agit de se prononcer sur la légitimité du droit, nous n'avons pas d'objections à faire valoir: à supposer que ce droit soit proclamé, nous ne coopérerons pas un acte mauvais *en soi* en l'acceptant. S'il s'agit de juger de l'opportunité de la mesure, nous n'avons pas à souhaiter que cette mesure soit prise à l'heure présente. Mais comme l'accession des femmes au vote revêt tous les caractères d'un événement très probable, nous sommes tenus d'envisager pratiquement le cas où nos prévisions seraient réalisées. En un mot: nous n'avons pas à réclamer le droit de vote pour les femmes; nous avons simplement à préparer la meilleure utilisation de ce droit dans l'hypothèse où il leur serait conféré.

## II. — Quelle sera, pratiquement, notre ligne de conduite à l'égard du suffrage féminin?

La préoccupation dominante des catholiques sera d'atténuer, le plus possible, les obstacles qui, nous l'avons vu, rendent si aléatoire la concession du droit de vote aux femmes. Avec cet esprit de prévoyance nous examinerons successivement: 1° l'objet du vote; 2° la préparation au vote; 3° l'obligation du vote.

1° *L'objet du vote.* — a) On redoute, avon-nous dit, que la femme ne soit à son tour victime du système de suffrage en honneur dans notre pays. C'est le régime de l'incompétence, et le règne des brouillons. Or, cet inconvénient sera écarté, si l'on habitue les femmes à envisager le suffrage non comme une occasion de toucher à tout, mais comme un moyen d'affirmer leur compétence de femmes, dans les problèmes qui les regardent: la famille, l'hygiène, la moralité du foyer, l'éducation, les rapports de la société familiale avec la société ouvrière, etc.

b) On redoute que la femme ne soit entraînée par le remous des assemblées électorales. « Les femmes, observe M. Pierre Mille, voteront probablement plus souvent « pour quelqu'un » que pour « quelque chose ». Peut-être. Mais pour parer à ce danger, apprenons aux femmes à voter « pour quelque chose » et non « pour quelqu'un », c'est-à-dire à se prononcer sur des idées, et non sur des personnes. Par là, elles conserveront leur indépendance vis-à-vis de tous les partis, et les groupements féminins, surtout, échapperont au péril, assurément très redoutable, de faire de la politique;

2° *La préparation au vote.* — a) Il faut demander que l'initiation de la femme à la vie civique soit progressive. Lui conférer, brusquement, la totalité de ses droits serait brûler l'étape. Le projet de loi auquel nous faisons allusion demande seulement la participation de l'élément féminin aux élections communales. Rien de plus sage.

b) Il faut savoir préparer les campagnes électorales. L'action individuelle privée devra précéder l'action collective. Elle permettra de constituer un premier noyau solide, homogène, en un mot une élite qui, ultérieurement, agira, avec une efficacité plus grande, sur l'ensemble des électrices.

c) Il ne faudra pas attendre l'époque des élections pour se mettre à l'ouvrage. Faute de prévoyance, ceux qui s'intitulent le parti de l'ordre, auraient presque infailliblement à enregistrer un désastre de plus.

d) A cette question de la *préparation au vote* on peut rattacher un problème extrêmement délicat et qui, à l'heure actuelle, n'est pas encore résolu; souhaiterions-nous, pour la femme, le vote individuel ou le vote familial? Chacune de ces deux solutions a ses défenseurs. Nous observerons simplement que si le droit de vote était uniquement concédé aux chefs de familles, l'épouse et la mère ne seraient pas en mesure, dans les cas où, hélas! des divergences existeraient entre l'homme et la femme, sur des points essentiels, d'affirmer leurs convictions et de faire triompher la vérité. L'octroi exclusif du vote familial aurait donc pour résultat d'obliger nombre de femmes à voter contre leurs convictions et contre leur conscience. Il y a là, semble-t-il, un inconvénient qui mérite d'être considéré avec prudence et avec équité.

3° *L'obligation du vote.* — Si le droit de suffrage est concédé aux femmes, ce leur sera un devoir strict que d'en user. Il y va du salut de la France. L'abstention systématique serait une faute. L'abstention par légèreté, par insouciance ne serait pas moins blâmable. Le vice radical de notre système électoral, c'est le faux égalitarisme qui lui sert de base. Pour rétablir l'équilibre, dans la mesure où il peut l'être, entre le nombre aveugle et les compétences éclairées, il est indispensable que toutes les femmes catholiques, sans exception, se servent de leur bulletin de vote.

Nous emprunterons la conclusion de cet entretien à l'auteur d'un excellent ouvrage sur le vote des femmes (1): « Prenez courage, et quand vous aurez à votre foyer, dans l'intérêt de votre maison, accompli votre douce tâche de fille, d'épouse et de mère, ouvrez votre porte, non pour faire entrer le vent du dehors, mais pour laisser filtrer quelques-unes des belles clartés de votre lampe allumée, pour montrer vos vertus, vos croyances, vos aspirations à ceux qui passent sur le chemin; et non contentes de les fortifier, de les secourir au passage, accompagnez-les, le bulletin de vote à la main, jusqu'à l'urne d'où vous ne voudriez voir sortir que du bien pour tous ».

Th. MAINAGE, O. P.

(1) Mme M. Augustin-Féraud. *La Femme devant les urnes.* Paris. Perrin, 55, quai des Grands-Augustins. — Prix: 3 fr.

## La première Semaine agricole féminine

AU CHATEAU DE LA CASSAGNÈRE  
CUGNAUX (HAUTE-GARONNE)

Les semaines agricoles ont été conçues par leurs premiers organisateurs comme une combinaison des *exercices d'une retraite fermée* et de *leçons techniques d'art agricole*. C'est là leur caractère essentiel: la fusion intime de la vie chrétienne et de la vie professionnelle.

Elles sont nées de la suggestion d'un jeune paysan de dix-sept ans et depuis trois ans elles ont eu dans les groupes de jeunesse catholique un succès grandissant; plus d'une existence de jeune homme a été par elles, orientée vers une piété profonde et une activité agricole scientifiquement organisée.

Les jeunes gens disaient volontiers à leurs maîtres: « Nous sommes décidés à rester à la campagne, mais pourrions-nous nous y marier! » De cette inquiétude est née dans notre Comité toulousain de la Ligue patriotique la pensée d'organiser pour les jeunes filles une semaine agricole analogue à celle des garçons.

Que fallait-il pour cela?

a) Le concours d'un prédicateur habitué à ce genre d'œuvres;

b) L'appui et le concours des Sociétés agricoles et des grands agriculteurs du diocèse.

c) Une maison qui se prêtât à une réunion de jeunes filles, assez loin du bruit de la ville, à portée des tramways;

d) Une directrice et des personnes dévouées pour assurer l'organisation matérielle et morale.

Le bon Dieu envoya tous ces concours spirituels et moraux, toutes ces aides matérielles.

De plus, et c'était là un élément de succès de tout premier ordre, M. l'abbé Barjallé, curé de Cugnaux, est un des organisateurs et des professeurs les plus réputés des semaines agricoles masculines.

Mais aurait-on des élèves?

C'était une nouveauté... et une nouveauté s'adressant à des familles rurales... éminemment traditionnelles.

Il faut croire que l'institution répondait à un désir secret de ces familles, car le succès a dépassé toutes les espérances.

De tous les milieux ruraux, châteaux, maisons bourgeoises, fermes ou métairies, les adhésions sont venues. Trente pensionnaires, vingt demi-pensionnaires, une centaine d'externes arrivant des villages voisins (Frouzans, Seynes), ou de Toulouse, ont suivi la retraite et les cours.

La dépense était minime: 25 francs par tête par semaine pour les pensionnaires, 3 francs par repas pour les autres.

Le règlement de la journée était austère. Chaque matin la sainte messe, et le plus souvent prédication. Toutes les pensionnaires y ont communiqué chaque jour. De neuf heures à midi, classes, coupées par une petite récréation. Les classes reprenaient à 2 heures. A 4 heures méditation, salut du Très Saint-Sacrement. Récréation. Puis, vers 5 h. 1/2, dernière classe. Avant le coucher, récitation en commun du chapelet et prière du soir.

La retraite a été une explication raisonnée de la *vie intérieure*, par le R. P. Dubruel.

Les leçons d'agriculture embrassaient toute la vie de la maîtresse de maison rurale.

1° *La participation à l'exploitation générale.* Cette matière a fait l'objet des leçons du mardi 18 février, professées par M. Héron, président du Syndicat agricole de la Haute-Garonne, et par M. Théron de Montaugé, président de l'Union des Sociétés agricoles du Sud-Ouest. Le premier a expliqué la nécessité et la méthode de la comptabilité agricole, dont la

femme doit prendre la charge. Il a exposé dans une autre leçon le rôle de la femme dans une exploitation viticole : taille, débougeonnage, surveillance des maladies de la vigne, entretien de la vaisselle vinaire.

Le second a parlé de la laiterie et du choix et du soin des vaches laitières.

Dans la soirée de ce premier jour, M. l'abbé Barjollé, curé de Cugnax, a commencé le cours, continué ensuite les autres jours, sur l'utilisation de l'électricité dans la maison rurale : les jeunes filles ont appris, dès ce soir-là, à placer des sonnettes électriques.

2° Les bénéficiaires particuliers du travail féminin.

Le second jour, mercredi, on a abordé ce sujet, spécialement propre à retenir la femme chez elle.

M. Augustin Remaury a fait trois heures de leçons sur la porcherie et le saloir.

L'après-midi, Mme Sellier, herboriste diplômée de la Faculté de Paris, a fait un cours très intéressant sur les plantes médicinales : cueillette, culture, séchage, commerce des simples.

Le jeudi, M. Leduc, directeur du grand établissement avicole d'Armanville, a décrit, mois par mois le travail de la femme au poulailler et au clapier ; l'après-midi a été consacrée à la visite du jardin potager de M. Guittard, leçon de jardinage donnée sur place par M. Vergne, instituteur libre à Cugnax et M. Arnous, régisseur.

3° La maison rurale et son personnel : La journée du vendredi et une partie de celle du samedi étaient réservées à cette importante question.

Mlle de Franclieu a parlé de la propreté et de l'ornementation de la maison, puis du soin du linge, Mlle Dirion de l'alimentation. Le soir, Mme Marraud, infirmière-major de la Croix-Rouge, a complété les notions déjà données au cours de la semaine par Mlle de Sevin sur les pansements, et a fait une leçon sur les mesures à prendre en cas d'accidents, fractures, etc., pour transporter les malades, puis pour préparer une salle improvisée d'opérations en attendant le chirurgien.

Le samedi matin, M. le D<sup>r</sup> Béry, professeur à la Faculté et médecin-chef de l'hôpital des enfants, a donné une spirituelle leçon d'hygiène sur la rage, la fièvre typhoïde, la tuberculose, les maladies infantiles.

4° Les institutions sociales. Ce sujet avait été réservé à M. Dubois, président de l'Union des caisses de crédit agricole, qui a initié son jeune auditoire aux avantages des coopératives et à l'utilisation du crédit.

La soirée du samedi a été employée à l'établissement des résolutions pratiques destinées à prolonger le bénéfice religieux et technique de la semaine.

On a créé une triple série de coopératives.

1° Une coopérative de prières et de communions (roulement de communion quotidienne perpétuelle) entre les semainières, aux intentions de l'agriculture française.

2° Une coopérative d'études : bulletin donnant des travaux à faire, bibliothèque circulante, correspondance circulante boule-de-neige (on établit une liste de correspondantes, chacune ajoute à la lettre qu'elle reçoit ses nouvelles personnelles et l'envoie à la suivante).

3° Deux coopératives de production et de vente, dont le centre sera à Cugnax : plantes médicinales, fourrures de lapins de race.

Le dimanche : clôture triomphale. A 8 heures messe de communion à l'église de Cugnax. A dix heures, messe solennelle dite par Mgr Salint, vicaire général. Allocution du R. P. Dubruel, bénédiction du monument élevé aux morts de la guerre. Une inscription court au-

dessus de la tombe d'un soldat : *La Terre de France, nous l'avons défendue, unissez-vous pour la cultiver.*

A deux heures les semainières, la population de Cugnax, celle des villages voisins étaient convoquées à la grande salle des œuvres : plus de cinq cents personnes s'y pressèrent.

On exécuta de merveilleux chants de Botrel et de Mendelsohn. Le R. P. Dubruel fit ensuite une conférence sur l'idée qui a présidé à la naissance des semaines agricoles et raconta leur histoire, en particulier celle de la première semaine féminine. Bien des leçons ressortirent de cet exposé.

Puis le lieutenant Joseph Duguet, avocat à la Cour d'Appel, président de l'Union régionale de l'A. C. J. F. exposa, d'après les confidences reçues pendant quatre ans de ses soldats-paysans, les desiderata des poilus. Que doivent faire les femmes pour ne pas décevoir les espérances dont se berçaient à l'avant ceux qui chaque jour, pendant des mois et des années, risquaient leur vie pour sauver la terre de France ?

Mgr Salint a tiré les conclusions. Le salut du Très-Saint-Sacrement a dignement couronné cette inoubliable semaine.

## AVIS

Nous signalons aux Ligueuses qui s'intéressent aux questions sociales, l'ouverture d'une session intensive de l'École Normale sociale, placée sous le haut patronage de son Eminence le Cardinal Amette.

L'École Normale Sociale a pour but de former les personnes qui désirent se dévouer aux œuvres sociales et plus particulièrement celles qui veulent promouvoir l'organisation professionnelle féminine.

### Session intensive

Pour répondre à certaines nécessités de formation plus rapide, l'École Normale Sociale organise des sessions intensives d'une durée de six semaines, pour les personnes de Paris et de province qui désirent se dévouer à l'action syndicale féminine catholique.

La prochaine session intensive aura lieu du 1<sup>er</sup> Mai au 15 juin.

L'ouverture de la session intensive aura lieu à l'Institut Catholique, le Mercredi 30 avril, à 2 h. 1/2.

Le prix des études de la session intensive est de 60 francs.

### Programme

Étude des principes fondamentaux de l'action sociale, des lois sociales et ouvrières, de la manière de promouvoir et d'aider les organisations ouvrières, (méthodes à employer, écueils à éviter).

Chaque matin : Deux cours suivis d'une discussion. Après-midi : Relevé des notes, étude personnelle des cours et, pendant la 2<sup>e</sup> partie de la session intensive, formation pratique.

### Facilités de séjour

L'E. N. S. met volontiers les personnes de province en rapport avec des Pensions de famille. Les personnes qui désireraient avoir une place retenue sont priées d'en faire la demande un mois à l'avance.

N. B. — Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle la Directrice de l'École Normale Sociale, 44, rue Vercingétorix, Paris (14<sup>e</sup>).

**Le Conseil-Central fait des vœux pour que de nombreux Comités y envoient une Déléguée, qui fera ensuite profiter les Ligueuses de la province de tout ce qui lui aura été enseigné.**

## La Loi des Pupilles de la Nation

### LES SECTIONS CANTONALES

Après l'Office national et l'Office départemental, la Section cantonale est le troisième organisme de la loi des Pupilles de la Nation, organisme important puisque, dans toutes les communes, il relie les orphelins et leurs familles à l'Office départemental, de qui dépendent les allocations et les mesures de protection prévues par la loi.

La composition de la Section cantonale, son organisation et ses attributions sont clairement énoncées dans un tract très utile à répandre, que publie la « Correspondance hebdomadaire », 14 bis, rue d'Assas, Paris VI<sup>e</sup>. S'y adresser pour les demandes. Prix : les dix, 1 franc ; le cent, 9 francs.

**Ligueuses !** Abonnez-vous à la **Ménagère française**, revue encyclopédique et pratique d'économie domestique et des soins du ménage : Alimentation, vêtement, chauffage, éclairage, nettoyage, entretien, hygiène, page de Monsieur, page des enfants, Vie d'autrefois, Variétés, etc...

On s'abonne au Secrétariat-Central de la Ligue. Abonnement annuel, partant de janvier, 4 fr. 50. Le numéro séparé, franco, 0 fr. 60.

Lisez la **Ménagère française !**

## Sur quoi appuyer notre Action sociale

Un recueil de documentation charitable et sociale :

« La Correspondance des Œuvres »

L'aumône matérielle est utile, nécessaire souvent ; elle est cependant, à ne se placer même qu'au point de vue humain, un réconfort insuffisant si elle ne se double pas d'une sympathie active qui se traduit par le service rendu. « Rendre service » tel est le mot d'ordre des Ligueuses, et toujours elles doivent tendre à remplir cette partie de leur programme ; rendre service à tous et en toute occasion, se gêner pour le faire, s'il le faut, et ne reculer ni devant les difficultés ni devant la fatigue. Pendant la guerre, notamment, et depuis, elles ont pu « rendre service » aux veuves et aux orphelins, en les éclairant sur les règles applicables aux pensions, aux secours aux pupilles de la nation, sur les œuvres qui ne demandent qu'à se pencher vers eux ; « rendre service » aux éprouvés de la guerre en les orientant vers les institutions susceptibles de les aider ; « rendre service » en un mot, à tous ceux qui tâtonnent dans la vie, ignorants de leurs droits comme de leurs devoirs sociaux, perdus dans le maquis des règlements et le dédale des œuvres, non seulement en les documentant directement, mais aussi en les dirigeant vers les institutions ou les personnes compétentes, vers les secrétariats populaires, les œuvres, etc...

Pour agir pratiquement en ce sens, un certain nombre de Ligueuses ont eu recours à une source excellente de renseignements que nous tenons à faire connaître à toutes. Grâce à l'initiative de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, cette « source » coule abondamment depuis plusieurs années, sous la forme d'un recueil de documentation charitable et sociale « La Correspondance des Œuvres ».

Chaque quinzaine, les abonnés reçoivent un fascicule de 16 pages, contenant, classés méthodiquement, les renseignements les plus précis et les plus pratiques sur les réglementations nouvelles intéressant l'action charitable et sociale, des études sur les œuvres, une table de toutes les matières publiées depuis le début du semestre. Grâce à la méthode de présentation et à la table index mise constamment à jour, les recherches sont extrêmement aisées.

De plus, pour aider les abonnés qui ne trouveraient pas dans le périodique le renseignement cherché, la réponse à la question posée, l'œuvre à laquelle adresser un protégé, il est organisé un service de consultations gratuites par correspondance qui a obtenu le plus grand succès. On fournit aux abonnés des formules Demande-réponse, sur lesquelles ils posent leur question avec tout le détail voulu. Ils les adressent au Secrétariat-Central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui dirige la consultation vers l'un des multiples spécialistes compétents. Nous ne pouvons indiquer le détail extrêmement varié des renseignements donnés, mais nous disons en toute confiance à nos Ligueuses ardentes d'action charitable et sociale: Appuyez-vous sur la Correspondance des Œuvres.

Elles feront aussi œuvre fort utile en la signalant à tous les catholiques d'action, aux membres du clergé, aux directeurs d'œuvres. Elles montreront ainsi une fois de plus que la Ligue est un centre de rayonnement, diffusant la charité sous toutes ses formes dans son sens le plus large et le plus élevé (1).

(1) L'abonnement à la Correspondance des Œuvres, donnant droit, sans limite de nombre aux consultations gratuites, est de 8 francs par an pour 24 numéros de 16 pages. Adresser les mandats à M. Schneider, 6, rue de Furstenberg, Paris-VI. Envoi gratuit de spécimens sur demande.

## Chronique Générale

**AVIS.** — Deux conférences sur la Culture physique, faites par Mme Audollent, et organisées par la *Ménagère française*, auront lieu au Secrétariat-Central. La première sera donnée le jeudi 15 mai, à 4 heures, et sera accompagnée de démonstrations avec le concours d'enfants, élèves de Mme Audollent.

A Paris les réunions de dizainières ont eu lieu à : Belleville, Sainte-Elisabeth, Levallois, Neuilly, Sainte-Marie des Batignolles, Sainte-Marguerite, par Mlle Paloteau; à Saint-François-Xavier et Saint-Honoré d'Eylau, par Mlle Frossard; à l'Immaculée-Conception, par Mlle Huvet; à Saint-Lambert-de-Vaugirard.

Des réunions générales ont été faites à Clamart, par Mlle Paloteau, où la Section des Jeunes prêtait son précieux concours à la partie récréative; à l'Immaculée-Conception, par Mme la Vicomtesse de Vélard, qui fait mieux connaître et apprécier la Ligue; à Saint-Ambroise, par M. le Chanoine Delsaux qui parle de l'Alsace-Lorraine.

A Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières, très intéressante conférence de M. l'abbé Serpette sur « la Rive gauche du Rhin ».

**Avis.** — Des réunions de dames de quartier se tiendront désormais régulièrement au Secrétariat-Central le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

A Decazeville (Aveyron), M. l'abbé Montauron fait une intéressante causerie sur la vertu et le péché.

A Saint-Martin d'Auxigny (Cher) M. le Chanoine Boucher préside la réunion des dizainières, où d'excellents résultats sont donnés sur la propagande de Presse.

A Saintes (Charente-Inférieure), la séance pour les élections est présidée par M. le Chanoine Denis.

M. le Chanoine Payen fait aux dizainières de Besançon (Doubs) une seconde conférence sur la Foi agissante. La Section des Jeunes de cette ville compte maintenant 105 jeunes filles.

Evreux (Eure) a eu le 23 février une remarquable réunion générale sous la présidence de S. G. Mgr l'Evêque. M. le Chanoine Delsaux y fait une conférence pleine d'ardeur et de conviction, à la suite de laquelle Monseigneur donne aux Ligueuses sa paternelle bénédiction et leur laisse le mot d'ordre: « l'Evêque d'Evreux compte sur vous pour être les agents de liaison qui aideront à profiter de la victoire et de la paix. »

A Pont-Audemer, Mlle de Châteaurocher fait une très bonne réunion générale.

Aux Andelys, le 2 mars, a été béni solennellement le drapeau du Sacré-Cœur offert par la Ligue.

Le Comité de Janville (Eure-et-Loir) est toujours en pleine activité. Les réunions de dizainières sont toujours bien suivies.

Le Comité des Cornouailles (Finistère) a procédé à ses réélections, le 18 février, sous la présidence de M. le Vicaire général Cogneau. Mlle de Châteaurocher y assistait. Ont été nommées: Mme de Mauduit, présidente d'honneur, et Mme Avril, présidente. Une réunion des Jeunes a eu lieu également, ainsi qu'une réunion générale des Ligueuses.

A Levroux (Indre) la Ligue a conservé sa vie de zèle et de dévouement. Les réunions mensuelles n'ont jamais été interrompues.

Le Comité de Beaurepaire (Isère) répond avec empressement à l'appel de l'Evêché, en faveur des retraites du personnel enseignant diocésain. Les Ligueuses travaillent toujours pour leurs églises d'adoption.

A Tours (Indre-et-Loire), réunion générale présidée par S. G. Mgr l'Archevêque; Mlle de Châteaurocher y fait une conférence très appréciée et groupe ensuite les dizainières de la région.

Sous le patronage de la Ligue a eu lieu, le 2 mars, un sermon de charité au profit de la Somme dévastée.

A Orléans (Loiret) le 2 mars, M. le Chanoine Delsaux fait une intéressante conférence, sous la présidence de S. G. Mgr l'Evêque, qui veut bien dire à quel point il s'intéresse à la Ligue et désire la voir s'étendre de plus en plus.

La Ligue s'organise aussi paroissialement à Saint-Donatien.

M. l'abbé Thellier de Poncheville, fait à Roanne (Loire), devant un immense auditoire, une émouvante conférence sur ses souvenirs d'armurier, et en tire un programme merveilleux d'après-guerre.

En Loire-Inférieure, Mlle de Châteaurocher, accompagnée de Mme la Marquise de Montaigu, parle successivement à Drefféac, Saint-Guil-laume, Missillac, Blain, Bouvron, Saint-Nazaire, Prinquiau, Savenay, Pontchâteau, Sainte-Anne-de-Campbon.

A Nantes, M. le Chanoine Delsaux donne une conférence avec projections, qui est un vrai succès.

Du Lot-et-Garonne, excellentes nouvelles de Castillonés, Fumel, Villeneuve-sur-Lot, Montillonn.

Le Pas-de-Calais reprend vie. A Calais Saint-Pierre, les dizainières travaillent avec constance et méthode. A Peuplingues, les Ligueuses organisent une belle cérémonie pour la bénédiction du drapeau du Sacré-Cœur. A Nœux-Village, on rentre peu à peu, avec l'espoir de reprendre vite l'apostolat suspendu pendant l'exil.

Le Comité d'Autun (Saône-et-Loire) nous transmet les nombreuses citations de son aumônier diocésain M. l'abbé de Saiserey, auquel le Conseil-Central offre ses respectueuses félicitations.

Bourbon-Lancy, Laguiche, Mâcon. La Roche-Vinouse, Saint-Loup-de-Varennes, Verdun-sur-le-Doubs, nous disent tous leurs efforts pour entretenir et développer la Ligue.

La Sarthe est toujours très active. A Ruau-din a lieu une très belle réunion, sous la présidence de M. le Curé.

Le Comité départemental du Mans fait un appel à tous les enfants des Ligueuses pour obtenir des jouets, usagés ou non, qui seront distribués aux petits réfugiés.

Mlle de Bournonville développe à Limay (Seine-et-Oise), le programme de la Ligue.

A Viviers-les-Montagnes (Tarn) les Ligueuses se réunissent pour fêter leur réorganisation.

A Hyères (Var) Mlle Gahéry expose une nouvelle méthode d'enseignement religieux pour les petits.

### RETRAITES

#### AVIS

Une retraite de Dames sera prêchée du 13 au 17 mai, dans l'église du Mont-Saint-Michel (Manche) par M. l'abbé de Nicolay.

Pour se procurer des cartes de retraite, s'adresser à Monsieur le Curé du Mont-Saint-Michel, directeur des Annales, qui veut bien, en outre, donner tous les renseignements qui lui seront demandés, concernant cette retraite.

A Châteaurocher, la retraite annuelle de la Ligue a eu lieu du 3 au 6 avril, et a été prêchée par le R. P. Bréhier, Aumônier-Conseil général de la Ligue. Les exercices se sont tenus à l'église Saint-Martial.

A Valence, la retraite prêchée aux Ligueuses par S. G. Mgr de Gibergues a été suivie avec assiduité et recueillement.

A Dijon a eu lieu également la retraite pour les Ligueuses de la région, elle a été prêchée par le R. P. Geoffroy. Déjà les retraitantes s'inscrivent pour l'année prochaine.

## UNE BONNE NOUVELLE

Une amélioration sensible de la situation nous permet, tout en conservant notre qualité économique du temps de guerre, le retour à la qualité classique.

Nous avons donc le plaisir d'offrir à nos amis et clients: Notre savon qualité extra pur 72 o/o: les 50 kilos, fr. 178; les 100 kilos, fr. 340; le colis postal d'essai (10 kilos brut), fr. 37. Notre bonne qualité courante économique, les 50 kilos, fr. 138; les 100 kilos fr. 260; le colis postal d'essai (10 kilos brut), fr. 29; franco votre gare. Contre remboursement. Le paiement d'avance est accepté et profite d'un escompte de 2 o/o.

Adresse suffisante:

SAVONNERIE DE LA CHARTREUSE  
MARSEILLE

## JÉSUS DANS LA PIÈCE D'HONNEUR

Un fervent admirateur du Divin Maître, qui s'occupe de reproduction d'Art ancien, a créé tout récemment un Sacré-Cœur au vitrail, qui répond en tous points au besoin de l'heure. Celui-ci se présente sous la forme d'un petit tableau gothique de 34/15, décoré à l'antique. Sur le fond doré du vitrail est marcotté en haut-relief un Jésus Sacré-Cœur dont l'attitude est pleine de majesté et de grandeur. Les vêtements sont peints et drapés selon le genre antique de l'Ecole italienne et ce petit chef-d'œuvre est mis à la portée de tous pour la somme de 14 francs, rendu franco de tous frais en gare, contre mandat adressé au Secrétariat de la Ligue, 368, rue Saint-Honoré, Paris (1<sup>er</sup>).

**NAOL** LE MEILLEUR  
CIRAGE A LA CIRE  
Usines à Courbevoie

MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE

**HUILES  
D'OLIVE  
PURES**

**CH. DRAGON-NOIREL**

Aix-en-Provence

Envoi du Prix-Courant sur demande

5 o/o aux Membres de la L. P. D. F.

Le Gérant: H. DIEVAL

Imp. DIEVAL, 57, rue de Seine, Paris.